

Communications de la Municipalité

du 18 mars 2013 au 29 avril 2013

La Municipalité décide

15 avril 2013

Préfecture d'Aigle, taxe au sac au niveau régional

D'informer la préfecture d'Aigle qu'elle accepte le principe d'une participation à un système globalisé pour la gestion de la taxe au sac.

Nathanëlle Parker, engagement auxiliaire de ménage

D'informer Mme Nathanëlle Parker, domiciliée à Lavey-Village, qu'elle a décidé de l'engager en qualité d'auxiliaire de ménage à temps partiel.

29 avril 2013

Forces Motrices de l'Avançon, révision des statuts et structure du capital-actions

D'autoriser les Forces Motrices de l'Avançon à ouvrir le capital de 3^{ème} classe à plus large public que les pouvoirs publics, ce qui nécessite une modification des statuts et de la structure du capital-actions.

La Municipalité prend acte

18 mars 2013

Hôpital Riviera-Chablais, Vaud-Valais se porte bien

D'une lettre de l'Hôpital Riviera-Chablais l'informant de l'avancement du chantier de l'hôpital Riviera-Chablais. Il est espèrent pouvoir inviter les municipalités à la pose de la première pierre cette année encore.

Association du Chablais, transformation de RCR Publicité Sàrl en société anonyme

D'une lettre de l'association du Chablais qui l'informe de la transformation de RCR Publicité Sàrl en société anonyme. L'association lui offre une action nominative de Fr. 100.- non cotée et intransmissible.

15 avril 2013

Steve Le Marrec, démission du poste de Municipal

D'une lettre de M. Steve Le Marrec qui l'informe de sa démission du poste de Municipal au 30 juin 2013 pour des raisons médicales et professionnelles.

29 avril 2013

La cheffe de l'office de l'accueil de jour des enfants, accueil collectif et familial de jour parascolaire

D'une lettre de la cheffe de l'office de l'accueil de jour des enfants qui l'informe qu'à partir du 1er août 2013 l'école enfantine deviendra obligatoire, abaissant ainsi l'âge de l'entrée à l'école obligatoire de 6 à 4 ans. L'accueil de jour des enfants de 4 à 6 ans deviendra de l'accueil parascolaire, mais il a été décidé, provisoirement, de maintenir les conditions prévalant actuellement pour l'accueil collectif et familial de jour d'enfants âgés de 4 à 6 ans.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE
Le Syndic :  Le Secrétaire : 
Yvan Ponnaz Mentor Citaku

